



Les projets d'aménagement pour le vélo à Salon-de-Provence

- **Inscrire le vélo dans son quotidien** Plus qu'un simple outil de plaisir, la ville de Salon-de-Provence souhaite ancrer le vélo comme un véritable moyen de transport et ainsi allier les différents usages entre les véhicules motorisés, les transports en commun et le vélo.



- Développer un réseau cyclable cohérent et continu au sein de la commune
- Assurer l'accessibilité à l'ensemble des points d'intérêt de la ville
- Relier tous les quartiers en déplacements doux
- Développer le vélotaf (trajets quotidiens domicile-travail)

**Sportifs ou friands de balades,
vous prendrez plaisir à pédaler sur ce réseau,
spécialement aménagé dans le but de vous offrir
une meilleure accessibilité et un parcours plus attrayant !**



www.agencemars.com

- **Rejoindre facilement les communes voisines**

La Ville de Salon-de-Provence, dans son projet d'expansion, a pour objectif de créer des liaisons intercommunales en collaboration avec les communes limitrophes mais aussi de relier le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest.

Le "Plan Vélo Métropolitain" est aussi à prendre en compte puisqu'il propose de relier la Ville de Salon-de-Provence à Pelissanne, Eyguières et Lamanon.



La Ville de Salon-de-Provence souhaite proposer des itinéraires cyclables continus, lisibles et sécurisés aux usagers du vélo : déplacements de proximité, trajets domicile-travail, balades touristiques...

**Découvrez les itinéraires existants
et les projets d'aménagement pour le vélo**





Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)

Cyclistes et piétons circulent sur les accotements appelés "rive". Lorsque deux véhicules motorisés se croisent, l'un d'entre eux peut emprunter cette "rive".



Zone de rencontre

Zone affectée à la circulation de tous les usagers.

ZONE Zone 30
Vitesse limitée à 30km/h pour favoriser la mixité des usages.



Bande et piste cyclables

Voies de circulation exclusivement réservées aux cyclistes.



Voie verte

Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.



Double-Sens Cyclable (DSC)

Rue autorisée à double-sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les véhicules motorisés.



SAS vélo

Espace réservé aux cyclistes devant les feux tricolores. Il améliore les conditions d'attentes et de redémarrage des cyclistes.

#SavoirRoulerVelo Apprentissage pour les 6-11 ans

